

Fiches pratiques

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE : OBLIGATIONS EMPLOYEURS

## ADHESION AUX PRINCIPAUX OPCO

Cette adhésion concerne uniquement les employeurs privés.

Si vous êtes Employeur Public, [>>> Cliquez ici <<](#)

---

L'adhésion est **OBLIGATOIRE ET URGENTE** pour la prise en charge financière du montant total de la formation. Elle permet également le versement des aides de l'Etat.

Si vous dépendez de l'**AFDAS** (Convention collective du Sport, de la Culture, du Tourisme et des Loisirs) :

L'adhésion se fait via le formulaire d'adhésion [>>> ICI <<](#)

Nous vous invitons à le remplir et à le retourner sur [qualification@afdas.com](mailto:qualification@afdas.com)

Si vous dépendez d'**UNIFORMATION** (Convention collective de l'Animation, Sport, Cohésion sociale et Insertion) :

L'adhésion se fait à partir de ce lien [>>> ICI <<](#)

Si vous dépendez d'**OCAPIAT** (Convention collective des Centres équestres), rendez-vous sur [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

Si vous n'appliquez pas de convention collective au sein de votre structure, [contactez le CFA](#)

---

## DECLARATION UNIQUE D'EMBAUCHE (DUE)

L'employeur doit effectuer la Déclaration Unique d'Embauche en cliquant sur ce lien [>>> ICI <<](#) dans les 8 jours maximum précédent la date de l'embauche.

Plus d'infos : [Site du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion](#)